

Retour aux affaires (presque) ordinaires : le CHSCTA du 07 juillet était programmé bien avant la crise du covid-19. Malheureusement, l'instance s'est à nouveau réunie en visioconférence, malgré nos demandes. En l'absence de la rectrice, il était présidé par M^{me} Connan, secrétaire générale d'académie assistée de M. Bourgery, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines. Les représentants de la FSU présents étaient : Valérie Debliqui (SNASUB), Matthias Carpentier (SNEP), Fabrice Lamquin (SNUIPP et secrétaire du CHSCT de l'Aube), Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA). Ils étaient accompagnés par Alexandre Carret (SNES, secrétaire du CHSCT de la Marne), Jérôme Chaumont (SNES, représentant le CHSCT de la haute-Marne) et Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes), Cette réunion a revêtu un caractère plutôt technique avec plusieurs points (n° 1, 4, 5 et 6) relevant du fonctionnement de l'instance.

Le point n° 2 a permis de dresser un bilan de la reprise. Toutes les écoles, tous les collèges et tous les services académiques (DSDEN + rectorat) ont rouvert. Nous n'avons pas de données pour les lycées car l'administration n'a pas exigé de remontées d'informations en raison de la gestion des examens. Dans le 1^{er} degré, 87 % des enseignants ont repris en présentiel et 62 % des élèves étaient de retour en classe. Pour le 2nd degré, les statistiques sont respectivement de 82 % pour les professeurs et 43 % pour les élèves. Toutefois, nous ne disposons pas d'informations concernant le volume de personnels ayant demandé un suivi depuis le début du confinement. Les représentants de la FSU ont demandé à ce qu'une information soit communiquée à la prérentrée pour signaler à l'ensemble des personnels les ressources pouvant être mobilisées pour aider ceux qui seraient en situation de difficulté.

En ce qui concerne la préparation de la prochaine rentrée scolaire, le rectorat était toujours dans l'attente de la circulaire de rentrée. Pour le moment, il ne semble pas qu'il y ait de la part de notre administration (ministère notamment) une réelle capacité à anticiper la rentrée en prévoyant différents scénarii tenant compte des possibles évolutions de la crise sanitaire.

Dans la foulée de cet état des lieux de la crise du covid-19, le point n° 3 a permis aux représentants de la FSU de rappeler que le risque épidémiologique devra être pris en compte dans les documents uniques d'évaluation des risques (DUER).

Le point n°7 a été reporté à la prochaine réunion de l'instance, faute de statistiques accessibles.

Le point n° 8 concernait le réseau d'assistants de prévention (AP). Ce réseau est malheureusement très incomplet (par exemple, 80 collèges n'ont pas nommé d'AP) puisque cette mission n'est guère attractive. Comme trop souvent dans l'Éducation Nationale, on demande à des personnels d'accomplir des tâches supplémentaires, sans leur offrir les moyens et le temps nécessaire, sous forme de décharge horaire, pour les réaliser. Un assistant de prévention de l'académie de Reims est généreusement dédommagé par une indemnité de 70,29 €. Dans le document transmis au CHSCTA, il est pourtant écrit : "ces missions sont particulièrement chronophages". Ce point méritera d'être à nouveau présenté lors d'une prochaine réunion.

Le point n° 9 a confirmé la saisine du CHSCTA pour réaliser deux enquêtes sur des gestes suicidaires. Un protocole d'enquête était en cours de finalisation juste avant le confinement. Il servira de base à l'organisation des 2 enquêtes qui devraient se dérouler dans les semaines suivant la prochaine rentrée scolaire.

Le point n° 10 a rappelé les conclusions d'un récent groupe de travail (GT) portant sur l'analyse des registres santé et sécurité au travail des services académiques. Après plusieurs demandes, la FSU avait obtenu que les personnels des services académiques puissent avoir accès au registre dématérialisé. Les signalements étant analysés en GT par les CHSCT départementaux, il y aura désormais 2 représentants du comité technique spécial qui participeront à ces réunions. Tous les personnels de l'académie de Reims seront ainsi traités de façon égalitaires.

En conclusion d'une visioconférence de près de 4 heures, la secrétaire générale a convenu que nous avons vécu une période extraordinaire, au sens étymologique du mot et que la pause estivale est donc particulièrement bienvenue.